

Formation éligible Loi ALUR

1 jour
présentiel

Rénovation globale : capitalisez sur votre expérience de management projet (J2)

Consolider sa posture d'accompagnement des copropriétés dans un projet collectif tel qu'une rénovation énergétique globale

Module à destination des syndics : gestionnaires de copropriétés, responsables de service et direction

Objectif général de la formation

Pouvoir impulser et gérer un projet de rénovation énergétique, et ainsi devenir acteur de la rénovation énergétique tout en faisant évoluer son métier de syndic.

Compétences visées

- Maîtriser les principes-clés d'un projet de rénovation énergétique : obligations, acteurs, étapes, financements, pour répondre au mieux à ses copropriétaires clients
- Identifier et mobiliser les acteurs-clés et les moyens pertinents, en délimitant son rôle de syndic
- Identifier les principes énergétiques du bâtiment et les principaux lots de travaux possibles
- Maîtriser la posture d'accompagnateur de groupe, pour faciliter l'intelligence collective, l'implication et la prise de décision des copropriétaires

Public

Syndics : gestionnaires de copropriétés, responsables de service et direction

De 8 à 12 participants par session (intra-entreprise ou inter-entreprises)

Prérequis : avoir des bases en rénovation énergétique de copropriétés et en relations humaines/accompagnement au changement (formation ou expérience sur ces sujets).

Ce n'est pas votre cas ?

Suivez notre formation "**Rénovation globale : les fondamentaux pour manager un projet**". Toutes les informations sur notre site web

Durée

Formation de **7h en présentiel** (1 jour)

Éligible au renouvellement de la carte professionnelle syndic (Loi ALUR).

Séquences pédagogiques

Séquence 1 : Acteurs de la rénovation globale

- Ancrage de la compréhension du rôle de chaque acteur de la rénovation globale, dont le syndic.

Séquence 2 : Financements des travaux

- Approfondissement sur les financements : montants des aides (dont CEE et MPR) et critères d'éligibilité, fonctionnement des prêts (individuels ou collectifs).
- Reste à charge en tenant compte de l'évolution du coût de l'énergie.
- Rappel des acteurs en capacité de gérer ces dossiers complexes (vérifier l'éligibilité et les cas particuliers, réaliser les calculs, monter les dossiers...).

Séquence 3 : Architecture, technique et thermique du bâtiment

- Exemples de rénovations ignorant la dimension architecturale, nécessité de la présence d'un architecte au sein de la MOE, rôle des ABF.
- Termes techniques, thermique des bâtiments, lois énergétiques et obligations.
- Travaux privatifs : fenêtres, ventilation, chaudières individuelles.
- Rénovation globale ou par étapes ? Cadre réglementaire : DPE, PPPT, interdictions de location...

Séquence 4 : Management des copropriétaires

- Posture d'accompagnement.
- Gestion du collectif : comment réfléchir et décider à plusieurs ?
- Expérimentation de méthodes d'intelligence collective
- Progresser ensemble autour d'un cas concret apporté par un participant sur la gestion de ses copropriétés.

Séquence 5 : Devenir acteur de la rénovation énergétique tout en faisant évoluer le métier de syndic

- Identification des obstacles rencontrés par les syndics, idées et moyens pour avancer.
- Passage à l'action en anticipant son retour au bureau.

Méthodes mobilisées

Animations interactives

Études de cas

Retours d'expérience

Apports de contenus

Kit sur différents aspects d'un projet de rénovation énergétique, remis aux participants

Modalités d'évaluation

Tests en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants

Travaux pratiques durant la formation

Attestation de formation individuelle fournie aux participants selon leur assiduité

Satisfaction client

Une évaluation de la formation sera faite systématiquement à la fin de chaque session.

En 2024 : 26 participants / moyenne taux de satisfaction 9,1/10 (dans le cadre de notre partenariat avec la Fédération Soliha pour le programme national "Rénovons Collectif").

Tarif et accès aux sessions

Inscription individuelle sur une session inter-entreprises : 350€ HT/personne, soit 420€ TTC.

Session intra (c'est à dire interne à votre entreprise) : nous consulter

Renseignez-vous sur les possibilités de prise en charge par votre OPCO et le FNE.

Pour toute question d'accessibilité ou besoin spécifique pour suivre une formation, merci de contacter notre référente handicap, Mathilde Auzias (ci-dessous).

L'accessibilité pour tous du lieu de formation et les conditions sanitaires sont sous la responsabilité de l'organisateur choisissant la salle.

Pour les conditions d'accès formations ou ateliers virtuels ou présentiels, ainsi qu'aux services périphériques : merci de vous rendre sur notre page CONTACT

CONTACT / INSCRIPTION

Mathilde Auzias

06 42 89 90 74

m.auzias@coprodespossibles.fr

www.coprodespossibles.fr